

**Révision du coefficient Énergieprimaire/Énergie finale :
une décision déplorable, sur le fond et sur la forme !**

Le Premier ministre vient d'annoncer que le Gouvernement souhaite réviser le coefficient de conversion de l'électricité, utilisé en particulier pour établir les Diagnostics de Performance Énergétique (DPE), en le baissant de 2,3 à 1,9. Coénove alerte, une fois de plus, sur les conséquences multiples, contre-productives et risquées d'une telle décision.

Le tripatouillage politique d'un outil scientifique

Le coefficient E_p/E_f est un indicateur scientifique qui reflète une réalité physique. Comme le souligne la Cour des comptes dans son [rapport](#) sur le DPE de juin 2025 : *«Il n'est pas possible de se chauffer directement avec de l'énergie nucléaire.L'existence d'un coefficient de conversion en énergie primaire plus défavorable pour l'électricité est donc le reflet de principes thermodynamiques. »*

Le réduire arbitrairement reviendrait à déconnecter le DPE des flux physiques réels, à négliger des pertes aux conséquences bien tangibles (réchauffement des cours d'eau obligeant l'arrêt de certains réacteurs nucléaires, prélèvements d'eau,...) et à accorder un avantage indu à des systèmes énergétiques peu performants.

L'électricité n'est à ce jour pas défavorisée. Le DPE comporte déjà une double lecture, via l'étiquette énergie et l'étiquette carbone et prend donc en compte le fait que l'électricité est une source d'énergie moins émettrice de Gaz à Effet de Serre(GES).

Un impact majeur sur les ménages les plus vulnérables

Alors que la précarité énergétique touche des millions de Français, que les passoires et bouilloires thermiques continuent d'aggraver les inégalités et que le taux de pauvreté atteint des sommets, le Gouvernement choisit de modifier un indicateur pour faire sortir artificiellement des logements de la catégorie des passoires, sans aucun gain réel pour les occupants.

Un DPE décrédibilisé et une instabilité nuisible à l'action

Le Gouvernement fait fi de l'objectif principal du DPE qui est , comme le rappelle la Cour des comptes,« *de pouvoir interclasser les logements entre eux, permettant de prioriser les logements qu'il convient de rénover [...] de protéger les locataires de passoires thermiques et, partant, de réduire la précarité énergétique.* ».

Le DPE, déjà fragilisé par une instabilité règlementaire chronique, perdrait encore en crédibilité. Untel changement renforcerait l'attentisme des ménages, découragerait les rénovations et freinerait les investissements indispensables, accentuant la crise majeure que connaît déjà le secteur du bâtiment.

Une surélectrification néfaste et risquée

Une telle réforme accélérerait l'électrification à outrance du secteur des bâtiments, fortement thermosensible, en particulier via des équipements peu efficaces. A court et moyen termes, cela accentuerait le risque de défaillances ou de « black out » lors des pointes électriques hivernales et fragiliserait la sécurité d'approvisionnement du pays.

Pour Jean-Charles Colas-Roy, Président de Coénove :

« En actant cette révision, le Gouvernement prendrait la responsabilité du tripatouillage politique d'un outil scientifique pour sortir artificiellement des logements du statut de passoires énergétiques au détriment des plus vulnérables . C'est une décision techniquement contestable, socialement injuste et environnementalement contreproductive. Cela revient, par un tour de passe-passe réglementaire, à dissimuler la précarité énergétique sans action réelle.

Changer les règles du DPE ne rénove aucun logement, ne baisse aucune facture, n'améliore aucun confort. Ce n'est pas le coefficient E_p/E_f qu'il faut modifier, ce sont les logements qu'il faut rénover. Ce n'est pas en cassant le thermomètre que l'on soigne la fièvre.

Prendre cette décision en catimini, au cœur de l'été, sans analyse des conséquences sur la sécurité d'approvisionnement du pays et sans véritable concertation avec l'ensemble des parties prenantes fait montre d'un mépris pour les acteurs et les ménages concernés. »

Toute évolution du DPE devrait faire l'objet d'une évaluation transparente, d'un débat public éclairé, d'une concertation approfondie avec la filière, et d'une analyse d'impact, rigoureuse notamment sur les trajectoires de rénovation, d'électrification des usages et de sécurité du réseau.

Nous appelons le Gouvernement à revoir sa position et à entendre l'ensemble des professionnels du secteur des bâtiments, les acteurs qui luttent contre la précarité énergétique et les associations de consommateurs, vent debout contre cette mesure inique.